



Communiqué de presse du 1/04/2015

Appel d'offre Pôle Emploi

Le SP2C qui regroupe les principaux acteurs du secteur et dont plusieurs membres ont soumissionné à l'appel d'offre de Pole Emploi ne commentera pas les déclarations relatives à un appel d'offre publique en cours.

Au-delà de cet épisode, le SP2C et ses membres ont, à plusieurs reprises, attiré l'attention des pouvoirs publics sur la **nécessaire réforme des procédures de consultations** concernant les prestations de centre de contacts notamment. Des recommandations seront prochainement formulées dans le sens d'une plus grande lisibilité dans la notation technique, le recours aux procédures ouvertes (rencontre des soumissionnaires et pas seulement notation sur dossier) pour les marchés importants, à la prise en compte de la charte des bonnes pratiques du SP2C et à la limitation à 40% du critère prix dans la notation pour éviter le dumping social.

A propos du SP2C :

Le **Syndicat des professionnels des Centres de Contacts** (SP2C), a été créé en 1979. Il est le seul syndicat patronal agréé par le Ministère du Travail à représenter le secteur auprès des organismes institutionnels. Il regroupe aujourd'hui 13 prestataires externalisés de centres d'appels dont les 7 premiers du classement des outsourceurs. Le SP2C représente plus de 40000 emplois en France.

|